



CENTRE INTER REGIONAL TECHNIQUES ESSAIS ROUTIERS
3 rue Gaspard Gustave Coriolis 31830 PLAISANCE DU TOUCH
Tél. : 05.61.92.76.32 - Fax : 05.61.92.76.40

Dossier **W250731**

De Mai 2025

Vente d'un terrain à bâtir

**11B avenue du Lac
Lot n° 1**

Commune de VIGOULET-AUZIL (31)

ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE G1 PHASE PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION (PGC)

Version	Objet	Rédacteur
1	Rapport Initial du 11/06/2025	J-Ph. BOUILLET

Destinataires : SDC LE CLOS DE TEYNIER
Passion Immo
43 rue Riquet
31000 TOULOUSE

Création Foncière
5 rue Lavoisier
31700 BLAGNAC

SOMMAIRE

CHAPITRE I - PRESENTATION DU PROJET.....	2
I - 1 - INTRODUCTION.....	2
I - 2 - MISSION DU BUREAU D'ETUDES DE SOL	2
I - 3 - DOCUMENTS REMIS AU BUREAU D'ETUDES DE SOL	2
I - 4 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	3
I - 5 - METHODE DE RECONNAISSANCE	4
CHAPITRE II - SYNTHESE GEOTECHNIQUE DU SITE	5
II - 1 - LOCALISATION, CADRE GEOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	5
II - 2 - DONNEES SUR LES RISQUES NATURELS.....	7
II - 3 - GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE LOCALES	9
II - 3 - 1 - Lithologie.....	9
II - 3 - 2 - Hydrogéologie	10
II - 4 - CARACTERISTIQUES GEOTECHNIQUES DES FORMATIONS RENCONTREES	11
CHAPITRE III - ADAPTATION GENERALE DES PROJETS AU SOL.....	12
III - 1 - INTRODUCTION - DETAIL DES FORMATIONS RENCONTREES	12
III - 2 - PRINCIPES GENERAUX DE FONDATIONS ENVISAGEABLES	12
III - 3 - REALISATION DE DALLAGE	13
III - 4 - OBSERVATIONS	13
ANNEXE I : OBSERVATIONS IMPORTANTES	15
ANNEXE II : IMPLANTATION DES SONDAGES - DIAGRAMMES PENETROMETRIQUES - COUPE LITHOLOGIQUE DU SONDAGE	17

CHAPITRE I - PRESENTATION DU PROJET

I - 1 - INTRODUCTION

A la demande de Création Foncière et pour le compte du SDC LE CLOS DE TEYNIER, la société CIRTER a procédé à une étude géotechnique préalable (G1) phase Principes Généraux de Construction (PGC), dans le cadre de la vente d'un terrain à bâtir.

I - 2 - MISSION DU BUREAU D'ETUDES DE SOL

Conformément à la classification des missions géotechniques types contenue dans la norme NF P 94-500 de Novembre 2013, le bureau d'études de sol a reçu pour missions :

- de définir un programme d'investigations géotechniques, le réaliser ou en assurer le suivi technique et en exploiter les résultats,
- de fournir un rapport contenant des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'étude préliminaire ou d'esquisse, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables.

La présente mission exclut :

- l'étude de la structure des voiries et parkings,
- l'étude hydrogéologique du site afin de définir le principe de gestion des eaux pluviales.

Nota :

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entrent dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2), dont la responsabilité incombera à celui qui l'aura réalisée.

I - 3 - DOCUMENTS REMIS AU BUREAU D'ETUDES DE SOL

Les documents fournis au bureau d'études de sol en vue de la réalisation de la mission citée en I-1 sont :

- Un plan de situation,
- Un plan de la parcelle sur fond de plan topographique.

La mission a été acceptée par Passion Immo, par validation du devis DE25040483 du 01 Avril 2025.

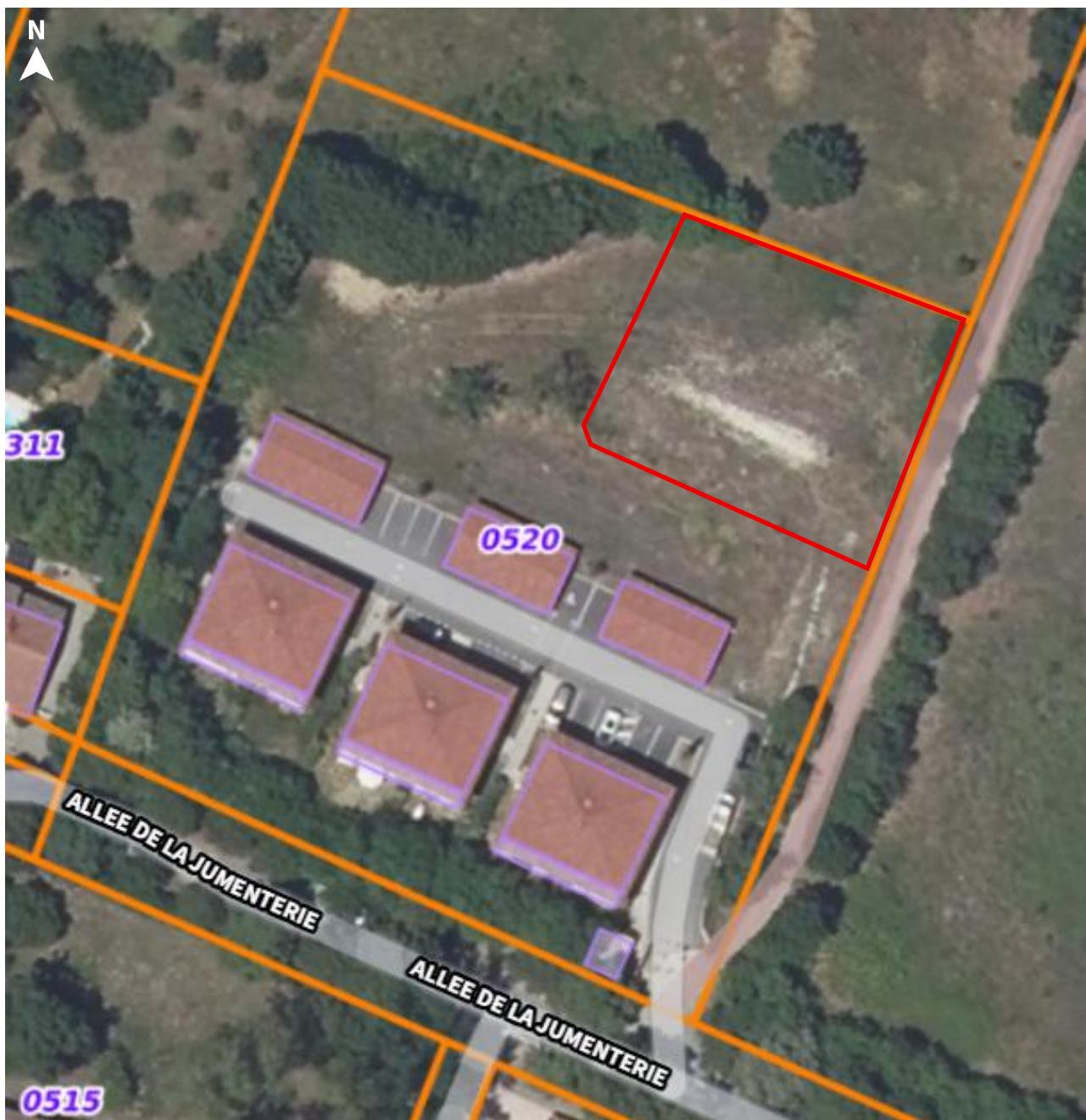
I - 4 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet consiste en la vente d'un terrain non bâti constructible, issu d'une division parcellaire.

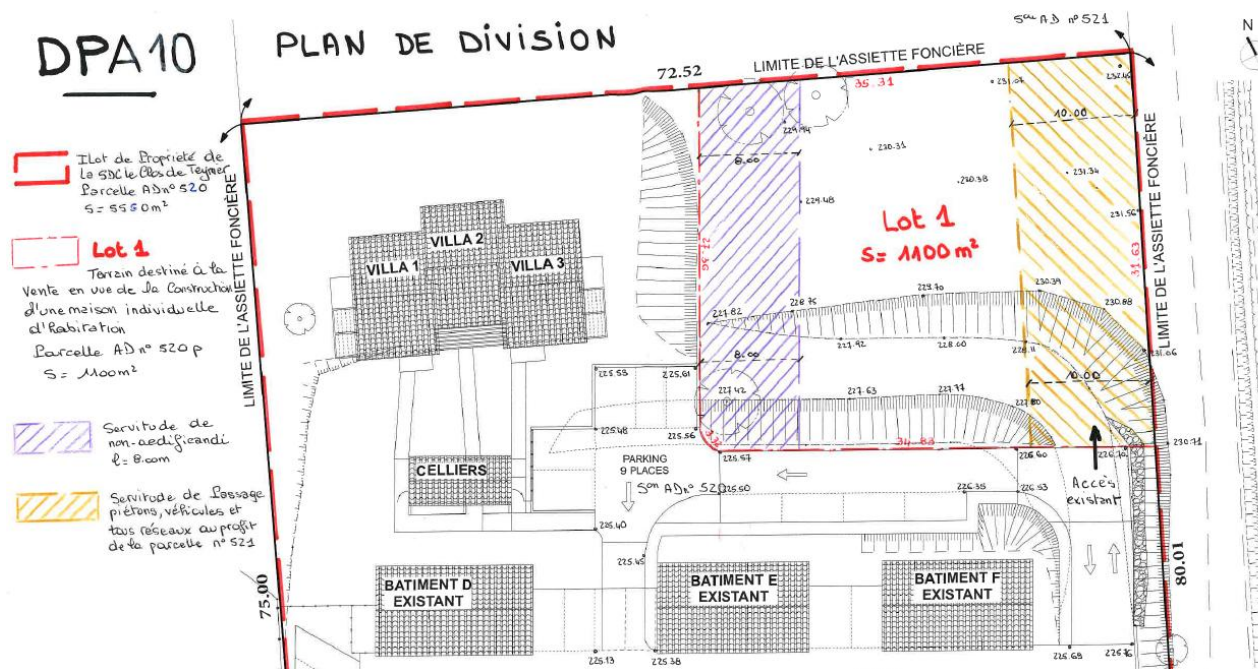
Au stade de la présente étude, le type de construction qui sera bâtie ainsi que son implantation ne sont pas connus.

Néanmoins, le type de construction devrait se limiter à un bâtiment de type R0 à R+1, avec ou sans niveau de sous-sol.

Vue aérienne :



Plan de division parcellaire :



I - 5 - METHODE DE RECONNAISSANCE

La prestation d'investigations géotechniques a consisté en :

- 2 sondages de pénétration dynamique (Pd1 & Pd2). Les sondages ont été réalisés avec un appareil de type pénétromètre dynamique, mouton de masse 64 daN, hauteur de chute 0.75 m, section droite de la pointe 20 cm². Il donne en continu sur les diagrammes, la résistance à la rupture des sols (q_d) jusqu'à l'arrêt ou le refus dynamique de l'appareil. Cette résistance a été calculée par application de la formule des Hollandais. Sondages en date du 20 Mai 2025.
- 1 sondage destructif (ST1). Ce sondage a été réalisé à la tarière continue. Il permet la visualisation de la nature des sols sur la profondeur d'investigation. Sondage en date du 20 Mai 2025.

L'implantation des sondages, les diagrammes pénétrométriques et la coupe lithologique du sondage sont reportés en annexe II.

CHAPITRE II - SYNTHESE GEOTECHNIQUE DU SITE

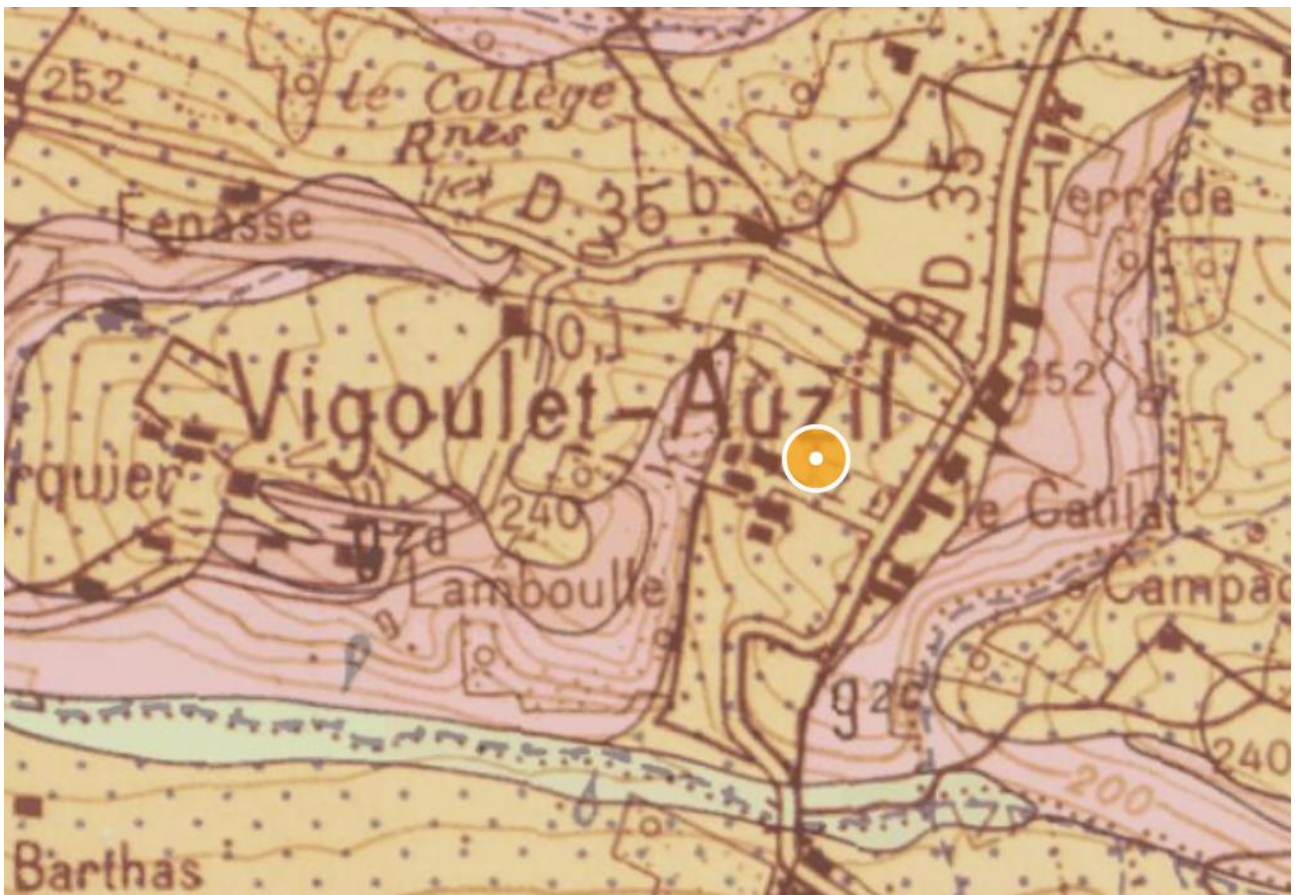
II - 1 - LOCALISATION, CADRE GEOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

Le terrain se situe à l'adresse 11B avenue du Lac, le long de l'allée de la Jumenterie, sur la commune de Vigoulet-Auzil.

D'après la carte géologique au 1/50000^{ème} de Villefranche de Lauragais, le terrain appartient aux formations de pente, éboulis et solifluxions issus de la molasse.

Les versants à faible pente des molasses et des marnes stampiennes sont recouverts d'une formation argilo-limoneuse d'épaisseur hétérogène.

Cette formation est très hétérogène. On voit, le plus souvent, la molasse décomposée vers sa partie supérieure, avec des fentes remplies de calcaire blanc pulvérulent ; ou des blocs de marne arrachés et bousculés, avec quelques petites lentilles de graviers dans les creux. Ce substratum est recouvert par les dépôts de pente, provenant d'éboulements locaux qui montrent le terrain stampien désorganisé, décalcifié, ou bien de longues coulées argileuses qui ont nivelé tous les sillons, de haut en bas des pentes. Celles-ci peuvent alors être très faibles, et la solifluxion qui les recouvre donne une formation argileuse parfois rubéfiée, toujours décalcifiée.



Du point de vue topographique, le terrain naturel présente une déclivité légère à moyenne, avec une pente orientée Nord Est - Sud Ouest.

Il convient de noter que la partie aval de la parcelle est constituée de 2 talus, et que cette parcelle surplombe la parcelle voisine à l'Ouest par un talus.

Prises de vues lors de la prestation d'investigations géotechniques :



II - 2 - DONNEES SUR LES RISQUES NATURELS

Les risques naturels sur la commune sont consultables sur le site internet www.georisques.gouv.fr.
On retiendra :

PARCELLE(S)

31320 VIGOULET-AUZIL

Code parcelle :
000-AD-520



A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels nommé PPR Sécheresse - Territoire 9 a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 24/06/2004

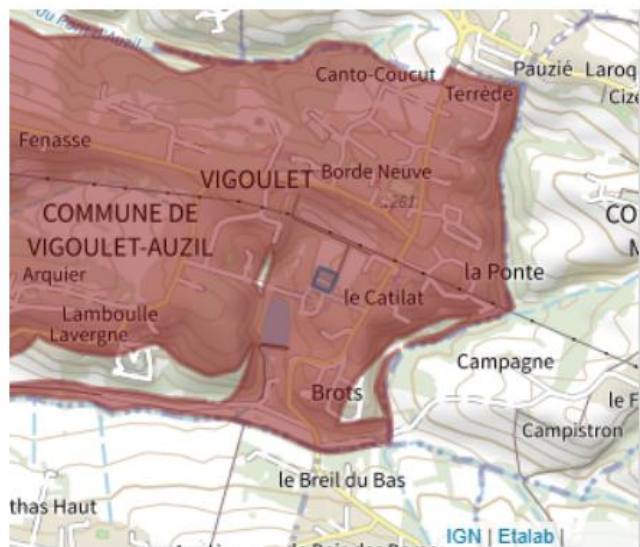
Date d'approbation : 01/10/2013

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain Tassements différentiels

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



ARGILE : 3/3

- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 15

Source : CCR

Sécheresse : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0300377A	01/03/1998	31/12/1998	08/07/2003	26/07/2003
INTE0500218A	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005
INTE1311772A	01/01/2012	31/12/2012	21/05/2013	25/05/2013
INTE1719708A	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017
INTE2127289A	01/07/2020	30/09/2020	14/09/2021	28/09/2021
INTE9400331A	01/05/1989	31/12/1992	30/06/1994	09/07/1994
INTE9800200A	01/01/1993	31/12/1997	26/05/1998	11/06/1998
IOME2311008A	01/07/2022	30/09/2022	25/04/2023	10/06/2023

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0902322A	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
NOR19831115	16/08/1983	19/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	16/08/1983	19/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821130	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982

II - 3 - GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE LOCALES

II - 3 - 1 - Lithologie

Le sondage à la tarière continue permet de mettre en évidence les formations géologiques envisagées.
Le modèle géologique est le suivant :

Couches superficielles :

- Terre végétale.

Formations molassiques altérées puis saines :

- Argile sableuse beige-ocre-grise, calcaire, de consistance moyennement à peu plastique, peu à moyennement compacte.
- Argile sableuse grise, calcaire, de consistance peu plastique, moyennement compacte à compacte.

II - 3 - 2 - Hydrogéologie

A la fin de la prestation d'investigations géotechniques, il n'a pas été relevé de niveau d'eau dans les forages des sondages.

Toutefois, dans ce type de terrain, il se développe fréquemment des circulations d'eau anarchiques et saisonnières dans les couches présentant des perméabilités favorables.

Pour la prise en compte des eaux souterraines, en application des normes NF EN 1990/NA de Décembre 2011, NF P 94-261 de Juin 2013 et NF P 94-262 de Juillet 2012, il y a lieu de prendre en compte les niveaux caractéristiques suivants :

- Niveau EB (niveau quasi-permanent) : Niveau susceptible d'être dépassé pendant la moitié du temps de référence (temps de référence = 50 ans),
- Niveau EF (niveau fréquent) : Niveau susceptible d'être dépassé pendant 1% du temps de référence,
- Niveau EH (niveau caractéristique ou des « hautes eaux ») : Niveau de période de retour de 50 ans,
- Niveau EE (niveau accidentel) : Niveau des plus hautes eaux connues et/ou prévisibles ou au niveau retenu pour l'inondation des locaux lorsqu'elle est admise, pour lequel il doit alors être prévu, dans la structure, un dispositif d'écoulement empêchant l'eau d'exercer une action plus haut.

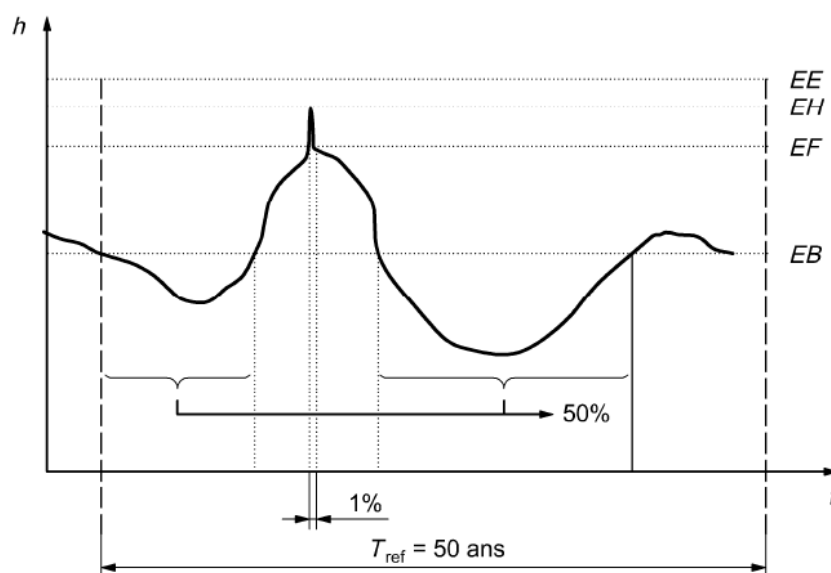


Figure O.2 — Représentation des niveaux d'eau EB, EF, EH et EE

Seul un suivi piézométrique sur une période de 1 an permettrait de donner les niveaux caractéristiques EB, EF, EH et EE.

II - 4 - CARACTERISTIQUES GEOTECHNIQUES DES FORMATIONS RENCONTREES

Les résultats des essais de pénétration dynamique permettent de dresser le tableau de synthèse suivant, en fonction du modèle géologique :

Nature géologique des sols	Résistance de pointe au pénétromètre q_d (MPa)
Couches superficielles <i>(Terre végétale)</i>	< 2
Formations molassiques altérées puis saines <i>(Argile sableuse beige-ocre-grise, calcaire / Argile sableuse grise, calcaire)</i>	4 à refus

CHAPITRE III - ADAPTATION GENERALE DES PROJETS AU SOL

III - 1 - INTRODUCTION - DETAIL DES FORMATIONS RENCONTREES

La réalisation de sondages in-situ au pénétromètre dynamique et à la tarière continue, effectués dans le cadre de la prestation d'investigations géotechniques au cours du mois de Mai 2025, a permis la rédaction du rapport d'étude géotechnique préalable (G1) phase Principes Généraux de Construction (PGC).

Ce rapport contient un modèle géologique préliminaire, des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'étude préliminaire ou de l'esquisse, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables.

Le modèle géologique rencontré est le suivant :

- Couches superficielles réduites à une épaisseur de terre végétale,
- Formations molassiques composées d'argile sableuse, sur lesquelles reposent les couches superficielles.

Les formations molassiques, composées d'argile sableuse beige-ocre-grise puis grise, calcaire, ont été rencontrées sous les couches superficielles se réduisant à une épaisseur de terre végétale.

La partie supérieure de ces formations est localement altérée. C'est-à-dire que les sols constitutifs présentent une plasticité moyenne et des compacités réduites.

Ensuite, ces formations deviennent saines et possèdent de bonnes caractéristiques géotechniques, avec des compacités satisfaisantes, dont les valeurs de résistance dynamique de pointe sont supérieures à 10 MPa, avant de provoquer le refus du pénétromètre.

III - 2 - PRINCIPES GENERAUX DE FONDATIONS ENVISAGEABLES

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment de type R0 ou R+1, avec ou sans niveau de sous-sol, le report des charges de construction pourra être envisagé par un principe de fondations par semelles filantes et/ou isolées ancrées dans les formations molassiques saines, en respectant une profondeur minimale de 1,50 m par rapport au niveau du terrain naturel actuel.

Dans le cadre de la création d'un sous-sol, des dispositions constructives devront être respectées notamment en cas de présence de niveaux phréatiques (calage altimétrique, cuvelage, ...).

Ces dispositions devront être étudiées lors de la réalisation de l'étude géotechnique de conception (G2) phase Avant-projet (AVP).

III - 3 - REALISATION DE DALLAGE

La partie habitable de la construction devra être réalisée en plancher sur vide sanitaire.

Le garage pourra être réalisé en plancher sur vide sanitaire ou sur dalle portée.

La réalisation d'un dallage pour un éventuel sous-sol devra être étudiée lors de la réalisation de l'étude géotechnique de conception (G2) phase Avant-projet (AVP).

III - 4 - OBSERVATIONS

- Il est impératif de réaliser l'ouverture des fouilles de fondations par une météo favorable, et de réaliser le bétonnage des fondations aussitôt les fouilles terminées.
- Il est très important que l'ensemble de l'horizon fondable appartienne à une seule et même nature géologique. Localement, des approfondissements sont donc envisageables.
- Il conviendra de respecter les exigences définies sur la figure 8.1 de la norme NFP 94-261, relative à l'emplacement des fondations superficielles à niveaux décalés ou à proximité de talus.

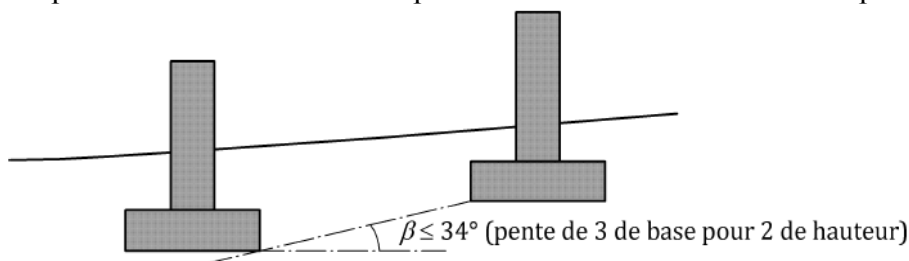


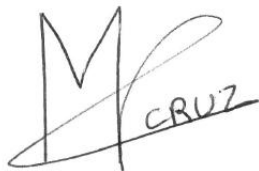
Figure 8.1 — Dispositions relatives à l'emplacement des fondations superficielles

- La réalisation des dallages et planchers se fera en respect des Règles Professionnelles des Travaux de Dallage, du BAEL 99, et du DTU 13-3 (NFP 11-213 de Décembre 2021).
- La réalisation du vide sanitaire sera conforme au DTU 20-1 (NFP 10-202), en fonction de sa destination.
- Il conviendra de procéder à l'arrachage des arbres et arbustes présents à une distance de la future construction inférieure à une fois leur hauteur à maturité, sauf mise en place d'écrans anti-racines adaptés et d'une profondeur supérieure à celle du système racinaire des arbres (avec une profondeur minimale de 2 m).

- Il conviendra d'éloigner les futures plantations de la construction à une distance supérieure à une fois leur hauteur à maturité, sauf mise en place d'écrans anti-racines adaptés et d'une profondeur supérieure à celle du système racinaire des arbres (avec une profondeur minimale de 2 m).
- Tout puits ou puisard devra être implanté le plus loin possible de la future construction (distance supérieure à 10 m).
- Commentaires généraux vis-à-vis des ouvrages enterrés. Il sera nécessaire à minima :
 - de dimensionner les murs enterrés en tenant compte de la poussée des terres,
 - de réaliser un drainage périphérique des parties enterrées du projet de construction, raccordé à un exutoire pérenne. Il est également impératif de protéger les ouvrages verticaux par des nappes, des plaques, un enduit d'imperméabilisation, ou par des membranes d'étanchéité.Nous rappelons que la réalisation d'un sous-sol reste conditionnée par des dispositions constructives à définir en G2-AVP.
- **Avant tout projet de construction, il est important de prévoir la réalisation d'une étude géotechnique de conception (G2) phase Avant-Projet (AVP), afin de pouvoir déterminer avec exactitude le principe de fondation à retenir.**
- La norme NF P 94-500 de Novembre 2013 prévoit l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique : une étude géotechnique préalable (G1) doit être suivie d'une étude géotechnique de conception (G2) phase Avant-Projet (AVP).

Fait à Plaisance du Touch, le 11 Juin 2025

Le Contrôle Externe,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' followed by the name 'CRUZ' in capital letters.

M. CRUZ

Le Responsable du dossier,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid, and somewhat abstract scribble that ends with the name 'BOUILLET' in capital letters.

J-Ph. BOUILLET

ANNEXE I : OBSERVATIONS IMPORTANTES

INTRODUCTION:

Les observations et recommandations ci-après mentionnées ont pour but d'éviter tout incident ou accident, au cours, ou à la suite de réalisation des fondations des ouvrages, et consécutif à une exploitation défectueuse du rapport de sol.

Les différents intervenants dans les projets et travaux liés aux sols, doivent passer en revue l'ensemble des observations et recommandations ci-après mentionnées, afin de vérifier qu'elles sont effectivement bien prises en compte, si nécessaire, en cours de réalisation des travaux liés aux sols.

Le non-respect des observations et recommandations ci-après mentionnées dégagerait contractuellement la responsabilité du bureau d'études de sol.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS:

- 1- Le présent rapport et ses annexes constituent un ensemble indissociable. Il est basé sur un nombre limité de sondages, de mesures et sur les renseignements concernant le projet remis au bureau d'études de sol au moment de l'investigation géotechnique.

- 2- Du fait des risques d'hétérogénéité (naturelle et/ou artificielle) des sols, et étant rappelé que la reconnaissance ne comporte qu'un nombre limité de points ne permettant pas de lever la totalité des aléas de la géologie du site, les conclusions du rapport de sol ne peuvent être utilisées pour une forfaitisation du prix ou délais des fondations.
De plus, une adaptation du projet de fondation en fonction de l'hétérogénéité des sols est normale et ne peut être reprochée au bureau d'études de sol.

- 3- Les éléments nouveaux mis en évidence lors des travaux de fondation et n'ayant pu être détectés au cours des opérations de reconnaissance (gravières comblées, remblais, cavités de dissolution ou artificielles, venues d'eau etc...), peuvent rendre caduques toutes ou partie des conclusions et prescriptions du rapport de sol.
Ces éléments nouveaux ainsi que tout incident important survenu en cours de travaux (glissements de talus, éboulement de fouilles, dégâts occasionnés aux constructions existantes etc...) doivent obligatoirement et immédiatement être portés à la connaissance du bureau d'études de sol, pour lui permettre de reconsidérer et d'adapter éventuellement les solutions initialement préconisées dans le rapport de sol.

- 4- Tout changement dans l'implantation, la conception ou l'importance du projet par rapport aux données initiales de l'étude, ou même un décalage important dans la date de réalisation des travaux, doit être communiqué au bureau d'études de sol, car ces changements peuvent conduire à modifier toutes ou partie des conclusions et prescriptions du rapport de sol.
Le bureau d'études de sol ne saurait être rendu responsable des modifications apportées aux dimensionnements et aux dispositifs constructifs préconisés dans son étude que dans la mesure où il aurait donné, par écrit, son accord sur les dites variantes.
- 5- Le niveau de la nappe phréatique indiqué dans le rapport de sol et datant de la reconnaissance, par le bureau d'études de sol, ne reflète pas forcément le niveau maximum de celle-ci. Il appartient alors à l'équipe de conception de se renseigner auprès des services compétents, sur les fluctuations possibles de cette nappe, soit naturelles, soit dues à des travaux voisins.
De même, les fondations d'ouvrages réalisées dans des terrains sensibles à l'eau (argiles gonflantes, possibilités de dessiccation consécutives aux conditions climatiques ou à la végétation), nécessitent des études spécifiques, et le projet devra être soumis à l'examen du bureau d'études de sol, de façon à vérifier que les précautions élémentaires ont bien été prises en compte (drainage, étanchements etc.).
- 6- Le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre doit vérifier qu'il a donné au bureau d'études de sol tous les éléments en sa connaissance ou, à défaut, les éléments suffisants et fiables pour l'implantation des sondages.
- 7- Les profondeurs des couches de sols sont données par rapport à la plateforme de travail au moment du travail de reconnaissance par le bureau d'études de sol. Il appartient alors aux concepteurs de "recaler le zéro" s'il a été procédé à des mouvements de terres dans l'intervalle séparant la reconnaissance des sols et le début des travaux de fondation.
- 8- En cas de présence au projet d'ouvrages de soutènements ou de reprise en sous œuvre, le recours à un maître d'œuvre spécialisé pour la définition des travaux et leur suivi est obligatoire.
- 9- En cas de fondation profonde par pieux, puits etc... et si l'assise de celle-ci se trouvait être à une distance en profondeur de moins de sept diamètres, avec un minimum de cinq mètres, du fond du sondage de reconnaissance, un sondage de contrôle devrait obligatoirement être réalisé pour respecter les termes du DTU 13-2.
- 10- Il est entendu que la non-réalisation d'investigations complémentaires préconisées au rapport de sol ou en annexe I pour entériner ses conclusions, rendrait invalide ces conclusions.

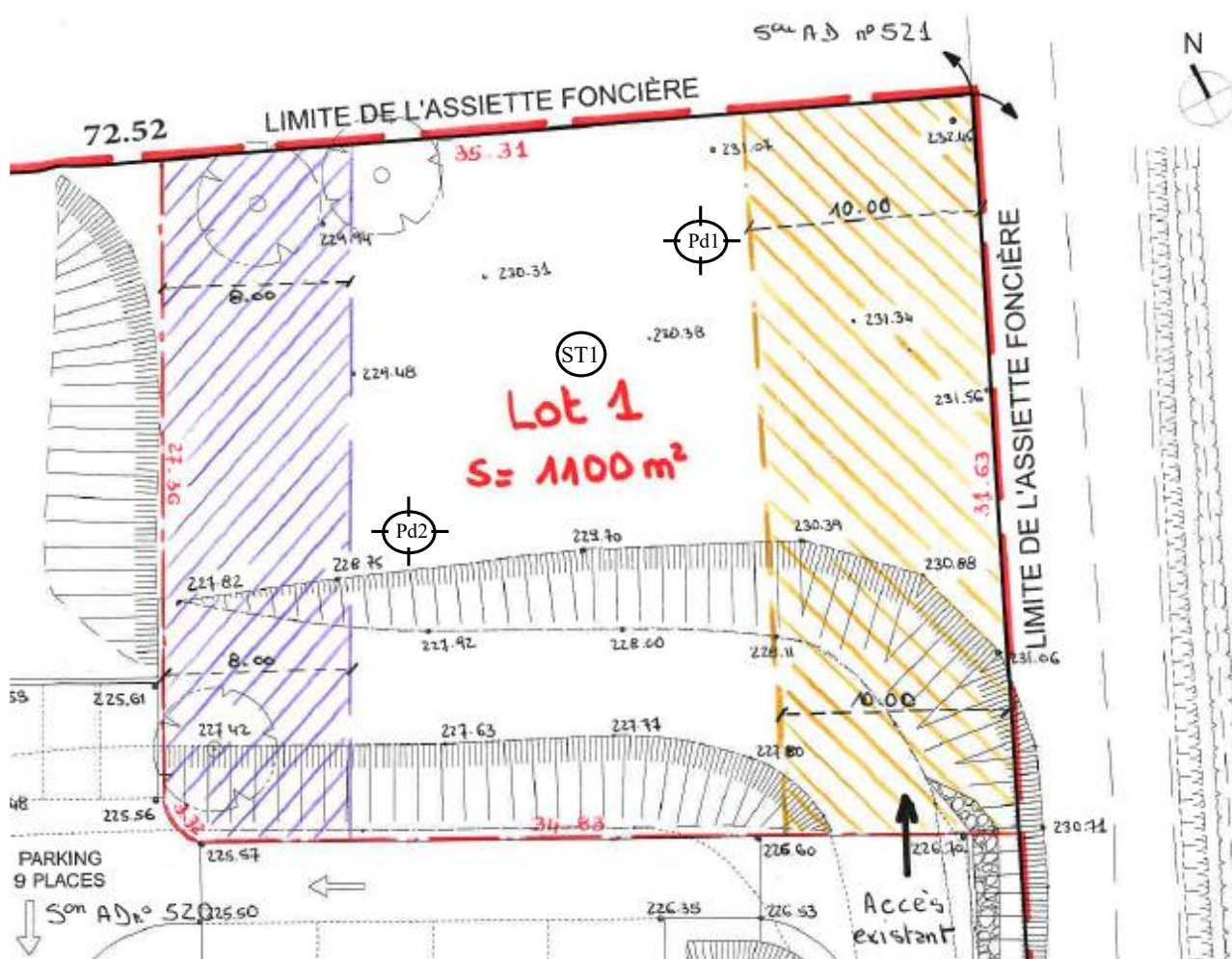
ANNEXE II :

IMPLANTATION DES SONDAGES

DIAGRAMMES PENETROMETRIQUES

COUPE LITHOLOGIQUE DU SONDAGE

Vente d'un terrain à bâtir
11B avenue du Lac - Lot n° 1
Commune de VIGOULET-AUZIL (31)
Implantation des sondages



Légende :

	Sondage au pénétromètre		Sondage à la tarière continue
--	-------------------------	--	-------------------------------



Sondage Pd1

AU PENETROMETRE DYNAMIQUE

Dossier **W250731**

de **mai-25**

Chantier : **Vente d'un terrain à bâtir**

Date du sondage : **20-mai-25**

11B avenue du Lac - Lot n° 1

Commune de VIGOLET-AUZIL (31)

Caractéristiques techniques du pénétromètre dynamique :

Hauteur de chute : 0,75 m

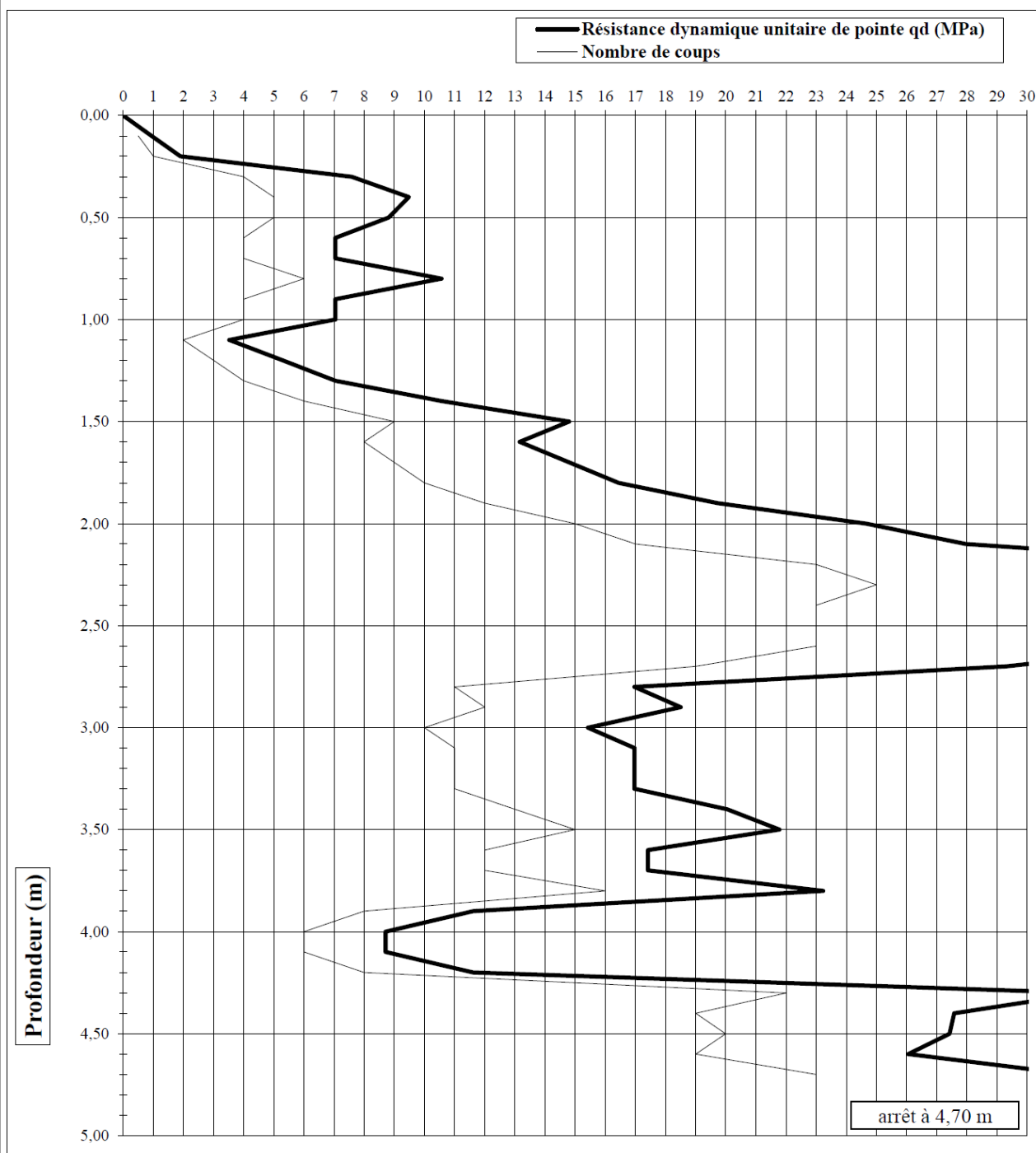
Masse tige (L=1m) : 6,2 kg

Pointe cylindrique conique : 20 cm²

Masse mouton : 64,0 kg

Masse pointe : 0,6 kg

Masse enclume : 10,2 kg





Sondage Pd2

AU PENETROMETRE DYNAMIQUE

Dossier **W250731**
de **mai-25**

Chantier : **Vente d'un terrain à bâtir**
11B avenue du Lac - Lot n° 1
Commune de VIGOULET-AUZIL (31)

Date du sondage : **20-mai-25**

Caractéristiques techniques du pénétromètre dynamique :

Hauteur de chute : 0,75 m

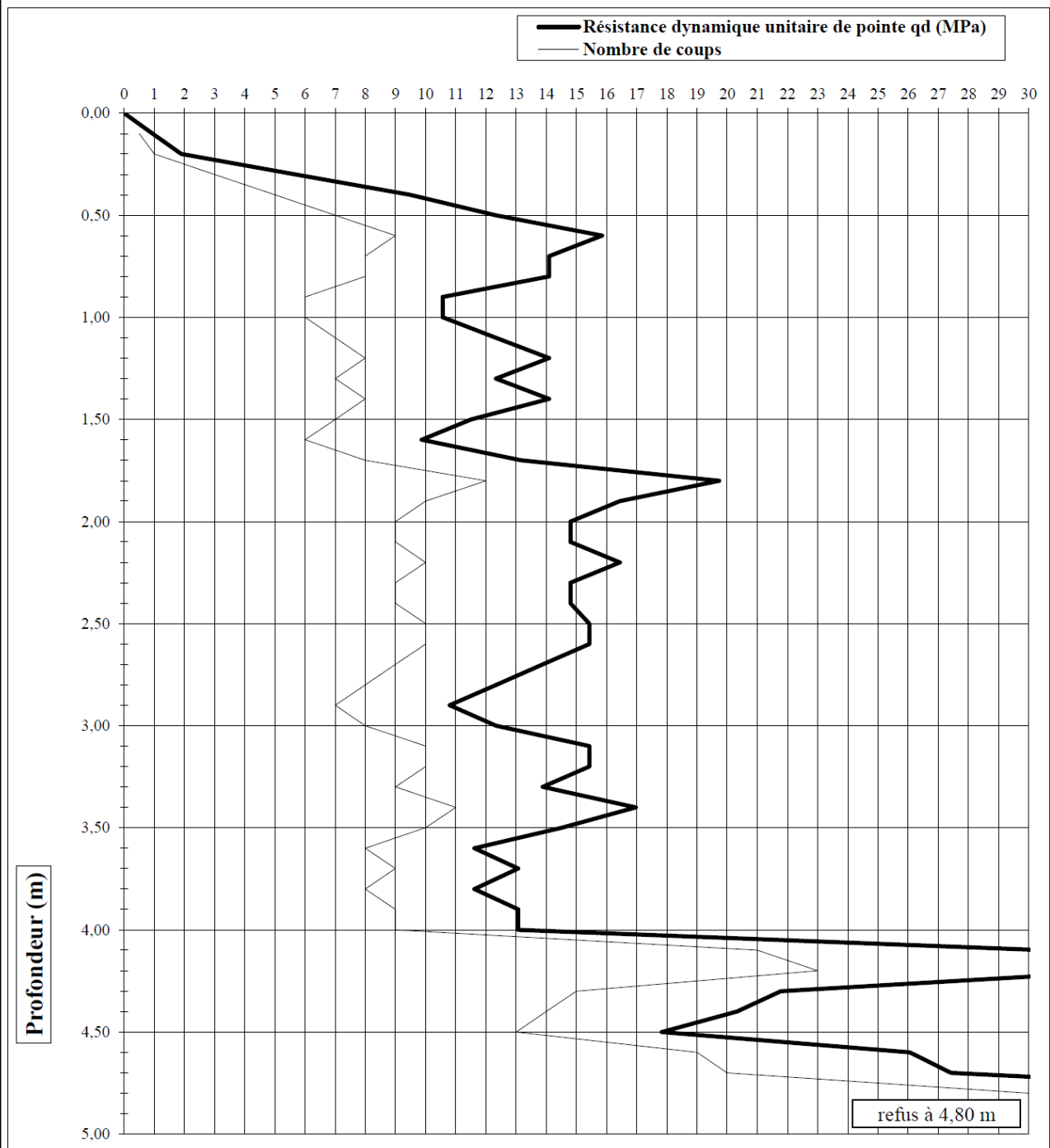
Pointe cylindrique conique : 20 cm²

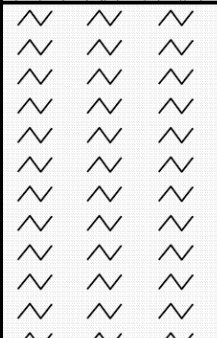
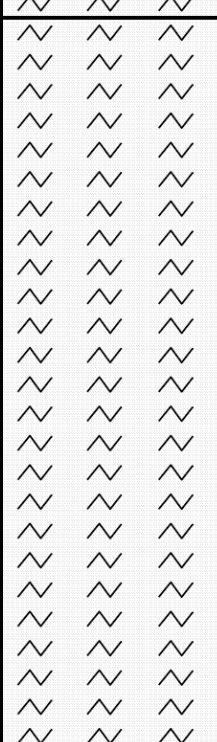
Masse pointe : 0,6 kg

Masse tige (L=1m) : 6,2 kg

Masse mouton : 64,0 kg

Masse enclume : 10,2 kg



	Sondage ST1 A LA TARIERE CONTINUE		Dossier W250731 de mai-25	
Chantier : Vente d'un terrain à bâtir 11B avenue du Lac - Lot n° 1 Commune de VIGOULET-AUZIL (31)				
Date du sondage : 20-mai-25				
Côtes NGF	Profondeur en m	Coupe lithologique	Eau	Observations
	0.00			
	0.30			Terre végétale.
	1.90			Argile sableuse beige-ocre-grise, calcaire, de consistance moyennement à peu plastique, moyennement compacte.
	5.00			Argile sableuse grise, calcaire, de consistance peu plastique, moyennement compacte à compacte.
Légende: 				